ASSOCIATION DEPARTEMENTALE
DES PUPILLES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC
PEP 71
265 rue de Crissey
71530 VIREY LE GRAND

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2019

À l'Assemblée Générale de l'ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES PUPILLES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC PEP 71

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES PUPILLES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC PEP 71 relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 6 mai 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Votre association comptabilise dans ses comptes des provisions pour risques et charges de différente nature ainsi que des provisions sur fonds dédiés relatifs aux ressources affectées et non utilisées.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par l'association, à comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêtés le 6 mai 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Dijon, le 24 juin 2020

SAS CABINET COUREAU

Jean-Pierre COUREAU
Commissaire aux comptes

Pour une société inclusive

Annexe des Comptes annuels 2019

CERTIFIÉ RÉGULIER et SINCÈRE
Le Commissaire aux comptes

PEP 71
18 rue Colonel DENFERT 71100 Chalon sur Saône - 03.85.45.95.00 -
siege@pep71.org - www.pep71.org

CERTIFIÉ RÉGULIER et SINCÈRE

Le Commissaire aux comptes

Bilan et compte de résultat associatif

CERTIFIÉ RÉGULIER et SINCÈRE
Le Commissaire aux comptes

Les PEP 71 - GLOBAL 2019
BILAN ACTIF

Libellé	2019			2018	Ecart 2019/2018	
	Montant brut	Amort. et prov.	Montant net	Montant net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE						
Immobilisations incorporelles :						
Frais d'établissement						
Autres immobilisations incorporelles	2 057	2 057			0	
Immobilisations incorporelles en cours						
Immobilisations corporelles :						
Terrains	801 201	178 973	622 228	538 002	84 226	
Constructions	18 750 576	9 772 899	8 977 677	9 216 935	-239 257	
Installations techniques, matériels et outillage	1 088 362	966 160	122 202	134 636	-12 434	
Autres immobilisations corporelles	3 972 803	2 441 877	1 530 925	1 641 270	-110 344	
Immobilisations corporelles en cours	1 823 463		1 823 463	160 389	1 663 074	
Immobilisations Financières :						
Participations et créances rattachées à des participations	9 045		9 045	9 045	0	
Autres titres immobilisés	4 837		4 837	4 837	0	
Prêts					0	
Autres immobilisations financières	31 065		31 065	26 479	4 586	
TOTAL I	**26 483 409**	**13 361 967**	**13 121 442**	**11 731 591**	**1 389 851**	**12%**
Comptes de liaison						
TOTAL II						
ACTIF CIRCULANT						
Stocks et en-cours :						
Matières premières et fournitures						
Autres approvisionnements						
En-cours de production (biens et services)						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises	12 505		12 505	13 409	-903	
Avances et acomptes versés sur commandes	**4 153**		**4 153**	**450**	**3 703**	
Créances :						
Créances redevables et comptes rattachés	1 120 231	39 875	1 080 356	1 263 017	-182 661	
Autres créances	1 114 778		1 114 778	491 345	623 432	
Valeurs mobilières de placement						
Disponibilités	**10 012 945**		**10 012 945**	**9 106 911**	**906 034**	
Charges constatées d'avance	**13 659**		**13 659**	**16 425**	**-2 765**	
TOTAL III	**12 278 272**	**39 875**	**12 238 397**	**10 891 557**	**1 346 840**	**12%**
Charges à répartir sur plusieurs exercices IV						
Primes de remboursement des obligations V						
Ecart de conversion (actif) VI						
TOTAL ACTIF (I +II+III+IV+V+VI)	**38 761 681**	**13 401 842**	**25 359 839**	**22 623 148**	**2 736 691**	**12%**

CERTIFIÉ RÉGULIER et SINCÈRE

Le Commissaire aux comptes

Les PEP 71 - GLOBAL 2019
BILAN PASSIF

Libellé	Montant net 2019	Montant net 2018	Ecart 2019/2018 Euros	%
FONDS PROPRES				
Fonds associatifs sans droit de reprise	**2 251 047**	**2 251 047**	**0**	
Fonds associatifs avec droit de reprise :			**0**	
Dons et legs			0	
Subventions d'investissement sur biens renouvelables	226 752	232 387	-5 635	
Réserves :			0	
Excédents affectés à l'investissement	3 308 089	3 126 085	182 004	
Réserves de compensation	756 372	657 242	99 130	
Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement	119 081	119 081	0	
Autres réserves	15 398	15 398	0	
			0	
Report a nouveau			0	
Report à nouveau (gestion non contrôlée)	**1 195 752**	**1 116 782**	**78 970**	
Dépenses refusées par l'autorité de tarification ou inopposables aux	**-439 301**	**-439 301**	**0**	
Résultat sous contrôle de tiers financeurs	**421 691**	**622 186**	**-200 495**	
Dépenses non opposables aux tiers financeurs	**-1 307 211**	**-1 213 866**	**-93 345**	
			0	
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit) (1)	**291 908**	**66 263**	**225 645**	
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	**3 835 242**	**2 347 075**	**1 488 167**	
			0	
Provisions réglementées :	**2 901 939**	**2 819 345**	**82 594**	
dont Couverture du besoin en fonds de roulement	130 857	130 857	0	
dont Amortissements dérogatoires et provisions pour renouvellemer	2 154 345	2 124 555	29 790	
dont Réserves des plus-values nettes d'actif	616 736	563 932	52 804	
Immobilisations grevées de droits			0	
TOTAL I	**13 576 761**	**11 719 726**	**1 857 034**	**16%**
Comptes de liaison				
TOTAL II				
Provisions pour risques	**302 171**	**297 580**	**4 591**	
Provisions pour charges	**1 324 591**	**1 102 461**	**222 131**	
Fonds dédiés	**1 092 297**	**1 937 542**	**-845 245**	
TOTAL III	**2 719 059**	**3 337 583**	**-618 523**	**-19%**
DETTES				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	5 718 322	4 805 222	913 101	
Emprunts et dettes financières divers	207 827	258 732	-50 906	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	41 833		41 833	
Redevables créditeurs			0	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	724 218	455 360	268 859	
Dettes sociales et fiscales	1 811 996	1 892 346	-80 351	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	402 524	25 221	377 302	
Autres dettes	6 715	7 190	-475	
Produits constatés d'avance	150 585	121 767	28 818	
TOTAL IV	**9 064 020**	**7 565 839**	**1 498 181**	**20%**
Ecart de conversion (passif) TOTAL V				
TOTAL PASSIF (I +II+III+IV+V)	**25 359 839**	**22 623 148**	**2 736 692**	**17%**

CERTIFIÉ RÉGULIER et SINCERE
Le Commissaire aux comptes

Les PEP 71 - GLOBAL 2019

COMPTE DE RESULTAT (CHARGES)

	EXERCICE 2019	EXERCICE 2018	ECART 2019 / 2018	
			Euros	%
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises			0 €	
Variation de stock (marchandises)	1 580	41	1 540 €	
Achats de matières premières et autres approvisionnements	212 478	211 180	1 298 €	
Variation des stock (Mat. 1ères, approvis.)	(677)		-677 €	
Autres achats et charges externes	3 229 407	3 102 360	127 046 €	
Impôts, taxes et versements assimilés	1 089 908	820 641	269 267 €	
Salaires et traitements	9 933 745	9 830 380	103 365 €	
Charges Sociales	3 696 543	4 347 864	-651 321 €	
Dotations aux amortissements sur immobilisations	1 507 527	1 514 909	-7 382 €	
Dotations aux provisions sur immobilisations			0 €	
Dotations aux provisions sur actif circulant	1 990	1 862	128 €	
Dotations aux provisions pour risques et charges	472 686	167 175	305 510 €	
Autres charges	483 930	219 652	264 277 €	
TOTAL I	**20 629 115 €**	**20 216 064 €**	**413 051 €**	**2%**
QUOTES-PARTS DE RESULTAT S. OPERAT. COMMUNES (II)				
CHARGES FINANCIERES				
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Intéret et charges assimilées	117 005	106 966	10 038 €	
Différences négatives de change				
Charges nettes s. cession valeurs mobil. placemt.				
TOTAL III	**117 005 €**	**106 966 €**	**10 038 €**	**9%**
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Sur opérations de gestion	71 395	5 973	65 422 €	
Sur opérations en capital	284 907	154 241	130 666 €	
Dotations aux amortissements et aux provisions	802 736	850 494	-47 759 €	
TOTAL IV	**1 159 037 €**	**1 010 708 €**	**148 330 €**	**15%**
PARTICIPATIONS DES SALARIES AUX FRUITS DE L'EXPANS.(V)				
IMPOTS SUR LES BENEFICES (VI)	3 490	8 777	-5 287 €	
TOTAL DES CHARGES (I+II+III+IV+V+VI)	**21 908 647 €**	**21 342 515 €**	**-5 287 €**	**0%**
Résultat Créditeur (EXCEDENT)	**291 908**	**66 263**		
TOTAL GENERAL	**22 200 555 €**	**21 408 778 €**	**791 777 €**	**4%**

CERTIFIÉ RÉGULIER et SINCÈRE

Le Commissaire aux comptes

Les PEP 71 - GLOBAL 2019

COMPTE DE RESULTAT (PRODUITS)

	EXERCICE 2019	EXERCICE 2018	ECART 2019 / 2018	
			Euros	%
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Ventes de marchandises	34 435	35 834		
Production vendue Biens	327 833	333 260		
Production vendue Services	1 106 426	1 095 182		
SOUS-TOTAL (A) Montant net du C.A.	1 468 694	1 464 276	4 417 €	
Production Stockée				
Produits de tarification	16 185 110	16 295 013		
Subvention d'exploitation	776 661	831 373		
Reprises sur amort.prov., transferts charges	316 129	366 986		
Autres produits	1 158 732	1 073 659		
SOUS-TOTAL (B)	18 436 632	18 567 032	-130 400 €	
TOTAL I (A+B)	**19 905 326 €**	**20 031 308 €**	**-125 982 €**	**-1%**
QUOTES-PARTS DE RESULTAT S. OPERAT. COMMUNES (II)				
PRODUITS FINANCIERS				
De participation				
D'autres valeurs mobil. et créances d'actif				
Autres intérets et produits assimilés	15 162	51 810	-36 648 €	
Reprises sur provisions et transferts charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cession de valeurs mobilières				
TOTAL III	**15 162 €**	**51 810 €**	**-36 648 €**	**-71%**
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Sur opérations de gestion	95 596	2 668	92 929 €	
Sur opérations en capital	619 085	555 113	63 972 €	
Reprises sur provisions et transferts charges	1 565 386	767 879	797 507 €	
TOTAL VI	**2 280 068 €**	**1 325 660 €**	**954 408 €**	**72%**
TOTAL DES PRODUITS (I+II+III+IV)	**22 200 555 €**	**21 408 778 €**	**791 777 €**	**4%**
PERTE				
TOTAL GENERAL	**22 200 555 €**	**21 408 778 €**	**791 777 €**	**4%**

CERTIFIÉ RÉGULIER et SINCÈRE

Le Commissaire aux comptes

SOMMAIRE

Annexe des comptes annuels 2019

- 1 - Faits majeurs de l'exercice
- 2 - Evènement post-clôture
- 3 - Règles et méthodes comptables
- 4 - Notes sur le bilan actif
- 5 - Notes sur le bilan passif
- 6 - Autres informations
- 7 - Engagements hors-bilan

CERTIFIÉ RÉGULIER et SINCÈRE
Le Commissaire aux comptes

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 25 359 839€, et au compte de résultat de l'exercice dont les produits d'exploitation sont de 19 905 326€ et dégageant un excédent de 291 908€.

L'exercice a une durée de douze mois couvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes et tableaux presentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été arrêtés le 6 mai 2020 par le Conseil d'Administration de l'Association.

1) FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

- **Création et/ou extension de capacité :**

➢ **Hébergement d'Urgence**

Ouverture d'un dispositif d'Hébergement d'Urgence dont la mission est la mise à l'abri des personnes majeures avec leurs enfants, prioritairement victimes de violences intrafamiliales ou rencontrant un ensemble de difficultés : financières, administratives, psychologiques, familiales et sociales. L'établissement a une capacité d'accueil de 6 places soit deux familles.

➢ **Extension ACT**

L'Agence Régionale de Santé de Bourgogne Franche-Comté (ARS BFC) a octroyé fin 2018 une place aux ACT des PEP71 pour l'accueil d'une personne sortant de prison.

➢ **SESSAD**

Le SESSAD a été scindé en deux dossiers comptables sur l'exercice 2019 = le SESSAD DI-TC (également appelé TRADI, pour traditionnel), et le SESSAD TSA.

Cette scission a été opérée suite à des extensions de places successives réalisées sur l'année 2019 :

- 6 places en février et 12 places en août pour le TSA,
- 10 places sur le SESSAD DI-TC en août également.

➢ **Plateforme TND**

Depuis juin 2019, le CAMSP PEP71, en partenariat avec le CHS de Sevrey, est le support de la plateforme d'orientation et de coordination pour des enfants porteurs de troubles du neurodéveloppement.

Elle a pour missions de :

CERTIFIÉ RÉGULIER et SINCÈRE
Le Commissaire aux comptes

- Organiser le réseau des acteurs par territoire ;
- Sensibiliser les acteurs de première ligne (médecins libéraux, scolaires et de PMI, les professionnels de la petite enfance et de l'éducation nationale) au repérage des signes d'alerte ;
- Contractualiser avec les professionnels en cabinet libéral non conventionnés (psychomotriciens, ergothérapeutes, psychologues et neuropsychologues) ;
- Former les acteurs de deuxième niveau (CAMSP, CMP, CMPP, SESSAD et professionnels en cabinet libéral) ;
- Organiser le parcours des enfants repérés, en fonction de leurs besoins, avec des bilans, des interventions précoces, un diagnostic et une orientation.

• Projets immobiliers

➢ Déménagements rue Colonel DENFERT, à Chalon sur Saône.

Plusieurs services ont rencontré simultanément des problématiques immobilières, et déménager dans des locaux plus urbains fut un objectif commun aux trois services, afin de faciliter l'accès aux bénéficiaires via un réseau de transports en commun plus étayé.

Le site rue Colonel DENFERT a été visité en décembre 2018 par les directions de services, mais également par les membres du bureau et du CA. Ces locaux ont été une réelle opportunité pour l'Association car situés en cœur de ville, bénéficiant d'un réseau de bus à proximité, et d'un parking conséquent.

De plus, l'implantation des locaux (plusieurs bâtiments distincts) ainsi que la superficie de bureaux disponibles a permis également au Siège de déménager afin d'obtenir une meilleure visibilité sur le Chalonnais.

Enfin, le déménagement du Siège a permis le déménagement du SESSAD TSA dans les bureaux devenus disponibles. En raison des extensions de capacité octroyées à la fois au SESSAD TSA et au SESSAD DI-TC, l'espace dont le service bénéficiait en globalité à St-Rémy ne permettait plus une rationalité de fonctionnement. Le SESSAD DI-TC a donc pris possession des locaux san-rémois tandis que le SESSAD TSA s'installait opportunément à Virey-le-Grand.

➢ Rénovation pôle administratif Foyer BESSEIGE, la reconstruction du foyer d'hébergement

La rénovation des espaces administratifs s'est achevée à l'été 2019.

Par ailleurs, la reconstruction partielle du foyer devenu pour partie inadapté à l'accompagnement des jeunes enfants placés a commencé à l'automne, et devrait s'achever début 2021.

Le projet prévoit :

- La destruction de la salle de restauration, et d'une partie de l'hébergement,

CERTIFIÉ RÉGULIER et SINCÈRE
Le Commissaire aux comptes

- La construction d'un bâtiment dédié à l'hébergement dont la surface est estimée à 1250 m²
- La réhabilitation d'une partie de l'accueil de jour
- La création d'une nouvelle salle d'activité de plus petite taille.

➢ **Construction garage SESSAD sur Saint-Rémy**

Le SESSAD de Saint-Rémy dispose d'un parc automobile conséquent qui malheureusement subissait des dégradations volontaires, actes de vandalisme, de façon pluriannuelle. Aucun des véhicules n'était épargné puisque nous ne disposions pas de garage fermé, les voitures étaient donc stationnées sur la voie publique.

La construction d'un garage dimensionné pour accueillir l'ensemble du parc automobile San rémois a été réalisée sur l'exercice, et va permettre de mettre un terme à ces agissements. Ce projet a été autofinancé : des fonds dédiés n'ayant plus d'objet ont été réaffectés et ont permis de financer la totalité du projet, soit près de 400 K€.

2) EVENEMENT POST CLOTURE

La crise sanitaire liée au covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence constituent un événement majeur.
L'association a estimé à la date d'arrêté de ses comptes que cette situation relève d'un évènement post-clôture sans lien avec une situation existant au 31 décembre 2019.
Par conséquent, l'association n'a pas procédé à un ajustement de ses comptes clos au 31 décembre 2019 au titre de cet événement.

Conformément aux dispositions du PCG sur les informations à mentionner dans l'annexe, l'association constate que cette crise sanitaire n'a pas d'impact significatif en raison de son activité, dans la mesure ou l'instruction N° DGCS/5C/2020/54 du 17 avril 2020 relative à l'assouplissement des dispositions règlementaires, notamment budgétaires et comptables applicables aux établissements et services médico-sociaux, vient préciser la garantie générale du maintien des financements accordés par l'autorité de tarification pour toutes les catégories d'ESSMS, lorsque cette sous-activité, voire la fermeture temporaire, résultent de l'épidémie de covid 19.

La poursuite de l'activité de l'association PEP71 n'est donc pas compromise.

3) REGLES ET METHODES COMPTABLES

<u>Permanence des méthodes</u>

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements : ils sont calculés suivant le mode linéaire et en fonction de la durée de vie prévue.
  En application de l'instruction DGAS/SD5B/319 du 17 août 2007 relative au plan comptable et à certains mécanismes comptables applicables aux établissements et

CERTIFIÉ RÉGULIER et SINCERE
Le Commissaire aux comptes

services de l'Association, les comptes 2019 intègrent l'application des normes relatives aux amortissements par composants des immobilisations.
Le supplément d'amortissement de l'exercice 2019, résultant de l'application du calcul des amortissements différés a été constaté en charges dans la comptabilité des établissements et services pour un total de 34 738.29€ et en reprise d'amortissements différés pour 8 897.92€. Cette charge et ce produit supplémentaires, non pris en compte dans les budgets des établissements et services, feront l'objet d'une affectation au compte 116100 « Amortissements différés » au cours de l'exercice suivant.

- La variation de la provision pour congés à payer a été comptabilisée en charges ou en produits dans les établissements et services pour un montant de 82 264 €.
  Cette charge ou produit supplémentaire, non pris en compte dans les budgets des établissements et services, fera l'objet d'une affectation au compte 116200 au cours de l'exercice suivant.

CERTIFIÉ RÉGULIER et SINCÈRE
Le Commissaire aux comptes

3) NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 Tableau des immobilisations

Rubriques	Valeur brute début d'exercice	Augmentation	Diminution	Valeur brute fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	2 056 €			2 056 €
Terrains et agencements terrains	698 382 €	103 480 €	662 €	801 200 €
Constructions	18 292 146 €	816 210 €	357 781 €	18 750 575 €
Installations techniques Matériel et outillage	1 093 918 €	39 650 €	45 204 €	1 088 364 €
Autres immobilisations corporelles	4 043 308 €	539 686 €	610 191 €	3 972 803 €
Immobilisations en cours	160 388 €	1 304 088 €	679 764 €	1 823 464 €
Participations	9 045 €			9 045 €
Immobilisations financières	31 316 €	7 219 €	2 633 €	35 902 €
TOTAL	**24 330 559 €**	**2 810 333 €**	**1 696 235 €**	**26 483 409 €**

3.2 Tableau des amortissements

Rubriques	Valeur brute début d'exercice	Augmentation	Diminution	Valeur brute fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	2 056 €			2 056 €
Terrains et agencements terrains	160 381 €	19 256 €	664 €	178 973 €
Constructions	9 075 212 €	964 853 €	267 166 €	9 772 899 €
Installations techniques Matériel et outillage	959 280 €	50 115 €	43 236 €	966 159 €
Autres immobilisations corporelles	2 402 039 €	473 303 €	433 464 €	2 441 878 €
TOTAL	**12 598 968 €**	**1 507 527 €**	**744 530 €**	**13 361 965 €**

CERTIFIÉ RÉGULIER et SINCÈRE

Le Commissaire aux comptes

3.2 Etat des créances

Rubriques	Montant brut	A 1 an au plus	A plus 1 an
Actif immobilisé	13 882 €		13 882 €
Actif circulant	2 195 134 €	2 195 134 €	- €
Charges constatées d'avance	13 659 €	13 659 €	- €
TOTAL	**2 222 675 €**	**2 208 793 €**	**13 882 €**

3.3 Charges à payer

Charges à payer	Montant
Emprunt et dettes aurpès des étab. de crédit	7 778 €
Dettes fiscales et sociales	49 955 €
Autres charges à payer	29 684 €
TOTAL	**87 417 €**

3.4 Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances usagers et comptes rattachés	4 673 €
Autres créances	46 160 €
Valeurs mobilières de placement	
Disponibilités	11 809 €
TOTAL	**62 642 €**

3.5 Charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	13 659 €
Charges financières	
Charges exceptionnelles	
TOTAL	**13 659 €**

CERTIFIÉ RÉGULIER et SINCÈRE

Le Commissaire aux comptes

4) NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 Fonds propres

Détail par établissements et services des résultats comptables et passage aux résultats administratifs à affecter.

Etablissements / services	Résultats comptables 2019	Incidence sur comptes :			Résultats à affecter 2019
		1162	1161	Cretons	
SIEGE CONVENTIONNE	494.00 €	- 494.00 €			- €
IME ORBIZE	287.01 €	451.00 €	34 738.29 €	- 24 671.98 €	10 804.32 €
SESSAD TRADI	41 450.13 €	5 141.00 €			46 591.13 €
SESSAD TSA	12 431.00 €	- 12 431.00 €			- €
CAMSP	3 094.75 €	- 224.00 €	- 2 870.75 €		- €
CMPP	10 848.76 €	- 5 839.00 €	- 5 009.76 €		- €
CROP	1 800.84 €	- 927.00 €	- 873.84 €		- €
FOYER BESSEIGE	10 154.00 €	- 10 154.00 €			- €
FAM AVOUARDS DGAS	36 687.08 €	- 11 786.00 €			24 901.08 €
FV AVOUARDS DGAS	44 559.40 €	- 6 663.00 €			37 896.40 €
FAM AVOUARDS DTARS	- 2 191.00 €	2 191.00 €			- €
ESAT ATELIER DES PEP BPAS	16 499.57 €	- 16 356.00 €	- 143.57 €		- €
SAMSAH DTARS	4 110.00 €	- 4 110.00 €			- €
SAMSAH DGAS	2 278.00 €	- 2 278.00 €			- €
SAVS	25 149.13 €	- 21 760.00 €			3 389.13 €
AJ	3 368.20 €	- 2 730.00 €			638.20 €
CHRS ECLUSE	- 4 216.00 €	4 216.00 €			- €
ACT	19 803.27 €	1 489.00 €			21 292.27 €
Total sous contrôle de tiers financeurs	***226 608.14 €***	***- 82 264.00 €***	***25 840.37 €***	***- 24 671.98 €***	***145 512.53 €***
SIEGE DEL	- €				- €
SIAE	- €				- €
PAS	- 3 205.46 €				- 3 205.46 €
ESAT BAAPC	676.70 €				676.70 €
GEM MONTCEAU	- €				- €
GEM CHARNAY	- €				- €
GEM SAINT MARCEL	- €				- €
MAISON RELAIS MÂCON	6 191.31 €				6 191.31 €
MAISON RELAIS SAINT-REMY	10 477.14 €				10 477.14 €
IML	1 139.05 €				1 139.05 €
G.E.R.E.	4 571.29 €				4 571.29 €
MEDIATION FAMILIALE	- 149.62 €				- 149.62 €
ACCUEIL JOUR ECLUSE	343.06 €				343.06 €
ESPACE RENCONTRE	5 929.87 €				5 929.87 €
VISITE MEDIATISEES	- 7 389.83 €				- 7 389.83 €
EMPLOI ACCOMPAGNE	- 255.92 €				- 255.92 €
HABITAT INCLUSIF	11 912.23 €				11 912.23 €
IML ECLUSE	10 222.94 €				10 222.94 €
HEBERGEMENT URGENCE ecluse	284.40 €				284.40 €
LEAO	24 553.06 €				24 553.06 €
Total Activités propres	***65 300.22 €***	***- €***	***- €***	***- €***	***65 300.22 €***
TOTAL GENERAL	***291 908.36 €***	***-82 264.00 €***	***25 840.37 €***	***- 24 671.98 €***	***210 812.75 €***

CERTIFIÉ RÉGULIER et SINCÈRE

Le Commissaire aux comptes

4.2 Provisions pour risques et charges

Situations et mouvements Rubriques	Provisions au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Provisions à la fin de l'exercice
Autres provisions pour risques	297 580 €	49 482 €	44 891 €	302 171 €
Sous-total Provisions pour risques	***297 580 €***	***49 482 €***	***44 891 €***	***302 171 €***
Provisions pour IDR & oblig. similair.	622 828 €	100 640 €	68 416 €	655 052 €
Provisions pour grosses réparations	427 962 €	273 081 €	131 015 €	570 028 €
Provisions pour rém. de personnes handicapées	46 950 €	49 482 €	1 642 €	94 790 €
Autres provisions pour charges	4 721 €	- €	- €	4 721 €
Sous-total Provisions pour charges	***1 102 461 €***	***423 203 €***	***201 073 €***	***1 324 591 €***
TOTAL GENERAL	**1 400 041 €**	**472 685 €**	**245 964 €**	**1 626 762 €**

4.3 Engagements pris en matière de retraite et engagements similaires

Nous avons projeté nos besoins en indemnités de départ à la retraite jusqu'à fin 2024, et ceux-ci se montent à 628 755€ en tenant compte des départs effectifs en 2019. A ce jour, la provision a été abondée à hauteur de 701 984 €.

Les engagements IDR calculés selon les normes de la Fédération Générale des PEP s'élèvent à 1 749 688 €.

CERTIFIÉ RÉGULIER et SINCÈRE
Le Commissaire aux comptes

4.4 Fonds dédiés

Etablissements	Fonds dédiés au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Fonds dédiés à la fin de l'exercice
SIEGE	112 797 €	163 178 €	12 224 €	263 751 €
IME	24 821 €	20 527 €	9 365 €	35 983 €
SESSAD	8 565 €	- €	- €	8 565 €
CAMSP	138 043 €	177 119 €	122 665 €	192 496 €
CMPP	44 825 €	11 102 €	721 €	55 206 €
CROP	48 787 €	13 120 €	5 242 €	56 664 €
MECS	29 597 €	- €	- €	29 597 €
LES AVOUARDS	217 921 €	54 155 €	2 402 €	269 674 €
PPS	59 374 €	- €	59 374 €	- €
ESAT	1 139 833 €	12 113 €	1 126 820 €	25 126 €
SAMSAH	38 411 €	3 463 €	- €	41 874 €
SAVS	14 456 €	- €	- €	14 456 €
GEM	22 927 €	14 297 €	- €	37 224 €
IML	15 738 €	- €	- €	15 738 €
CHRS	- €	14 106 €	- €	14 106 €
ACT	17 650 €	16 000 €	14 000 €	19 650 €
AJ ECLUSE	- €	600 €	- €	600 €
ESPACE RENCONTRE	225 €	- €	225 €	- €
PAS	3 571 €	- €	3 571 €	- €
SESSAD TSA	- €	11 585 €	- €	11 585 €
TOTAL	**1 937 541 €**	**511 365 €**	**1 356 609 €**	**1 092 295 €**

4.5 Dettes financières – Etat des dettes

Rubriques	Montant brut	A 1 an au plus	A plus 1 an et moins 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts auprès des étab. de crédit	5 718 323 €	391 916 €	1 425 776 €	3 900 631 €
Emprunts et dettes fin. divers	207 827 €	61 614 €	146 213 €	
Fournisseurs et cptes ratt.	724 218 €	724 218 €		
Dettes fiscales et sociales	1 811 996 €	1 811 996 €		
Dettes sur immobilisations	402 524 €	402 524 €		
Autres dettes	48 548 €	48 548 €		
Produits constatés d'avance	150 584 €	150 584 €		
TOTAL	**9 064 020 €**	**3 591 400 €**	**1 571 989 €**	**3 900 631 €**

CERTIFIÉ RÉGULIER et SINCÈRE

Le Commissaire aux comptes

Ci-après un état détaillé des emprunts au 31.12.2019

Etablissements	A 1 an au plus	A plus 1 an et moins 5 ans	A plus de 5 ans	Total
CAMSP	64 159 €	239 383 €	355 262 €	658 804 €
CMPP	8 693 €	36 377 €	138 006 €	183 076 €
CROP	5 651 €	23 645 €	89 703 €	118 999 €
SIEGE	12 324 €	51 057 €	110 453 €	173 834 €
ESAT	51 051 €	152 059 €	116 667 €	319 777 €
FOYER des Avouards	166 157 €	594 864 €	1 818 269 €	2 579 290 €
IME L'Orbize	9 910 €	39 639 €	39 639 €	89 188 €
SAMSAH	9 694 €	40 547 €	246 915 €	297 156 €
SAVS	23 023 €	96 300 €	586 421 €	705 744 €
CHRS	8 508 €	35 587 €	216 705 €	260 800 €
SESSAD	32 746 €	116 318 €	182 592 €	331 656 €
TOTAL	**391 916 €**	**1 425 776 €**	**3 900 632 €**	**5 718 324 €**

Capital emprunté au cours de l'exercice = 1 294 998.33 €

Capital remboursé au cours de l'exercice = 381 205.23 €

4.6 Produits constatés d'avance

Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	150 585 €
Produits financiers	
Produits exceptionnels	
TOTAL	**150 585 €**

CERTIFIÉ RÉGULIER et SINCÈRE

Le Commissaire aux comptes

5– AUTRES INFORMATIONS

5.1 Ventilation de l'effectif

Catégories	Personnes présentes au 31/12/2019
Nombre d'employés	86
Nombre de techniciens	182
Nombre de cadres	80
Sous-total	348
Ouvriers ESAT	121
TOTAL	**469**

Les 348 salariés en CDI représentent 303,71 équivalent temps plein (ETP) (*292.10 en 2018*).

Les places autorisées pour l'accueil des ouvriers d'ESAT sont au nombre de 93 au 31 décembre 2019.

6 – ENGAGEMENTS HORS BILAN

Dans la comptabilité du siège, les frais de déplacements des administrateurs qui le souhaitaient ont été transformés en dons et enregistrés dans des comptes spéciaux de classe 8 *(8611 : frais de déplacements des administrateurs et 8751 : dons des frais de déplacements par les administrateurs)* pour un total de 4 700,66 €.

CERTIFIÉ RÉGULIER et SINCÈRE
Le Commissaire aux comptes